

Utilisez cette liste pour suivre vos démarches après un décès. Cochez chaque élément au fur et à mesure de son accomplissement. Conservez ce document avec vos autres papiers importants. Notre équipe demeure disponible pour vous guider.

## ■ DÉCLARATION ET DOCUMENTS OFFICIELS

### ■ Déclarer le décès au Directeur de l'état civil (DEC)

■ Formulaire AD-2 rempli par le médecin

■ Délai : dans les 30 jours

→ Accessible en ligne : [etatcivil.gouv.qc.ca](http://etatcivil.gouv.qc.ca)

### ■ Obtenir des copies certifiées de l'acte de décès

■ Recommandé : 5 à 10 copies

■ Frais d'environ 15 \$ par copie

→ Certains organismes acceptent des photocopies certifiées

### ■ Rassembler les documents importants

■ Testament, actes notariés

■ Polices d'assurance, relevés de compte

■ NAS, NAM, passeport, permis

## ■ ■ ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

### ■ RAMQ — Régie de l'assurance maladie du Québec

- *Retourner la carte d'assurance maladie*

→ 1 800 561-9749

### ■ SAAQ — Société de l'assurance automobile

- *Annuler le permis de conduire*

- *Annuler l'immatriculation du véhicule*

→ [saaq.gouv.qc.ca](http://saaq.gouv.qc.ca)

### ■ Service Canada — Prestations de décès (RPC/RRQ)

- *Demander la prestation de décès (max. 2 500 \$)*

- *Vérifier les rentes de survivant / d'orphelin*

→ [servicecanada.gc.ca](http://servicecanada.gc.ca)

### ■ Revenu Québec et ARC

- *Aviser du décès*

- *Produire les déclarations finales*

→ *Consulter un comptable ou fiscaliste*

### ■ Élections Québec / Élections Canada

- *Retirer la personne des listes électorales*

## ■ FINANCES ET ASSURANCES

### ■ Institutions financières (banques, caisses)

■ *Aviser chaque institution*

■ *Geler ou fermer les comptes selon le cas*

■ *Transférer les dépôts automatiques*

→ *Apporter l'acte de décès original*

### ■ Compagnies d'assurance-vie

■ *Remplir le formulaire de réclamation*

■ *Fournir l'acte de décès certifié*

→ *Délai de traitement : 2 à 6 semaines en général*

### ■ Assurances habitation et automobile

■ *Aviser de la modification de situation*

■ *Transférer ou annuler les polices*

### ■ Cartes de crédit

■ *Annuler toutes les cartes au nom du défunt*

■ *Régler les soldes via la succession*

### ■ Régimes de retraite privés

■ *Contacter l'employeur ou l'administrateur du régime*

■ *Demander les prestations de survivant si applicable*

**■ SERVICES ET ABONNEMENTS****■ Téléphone, internet, câble / satellite**

■ *Résilier ou transférer à un survivant*

→ *Délai de préavis possible*

**■ Hydro-Québec, Énergir (gaz)**

■ *Transférer ou fermer le compte*

**■ Médias et abonnements numériques**

■ *Journaux, magazines, Netflix, Spotify, etc.*

■ *Comptes de courriel (Google, Apple, etc.)*

**■ Réseaux sociaux**

■ *Facebook : option mémorial ou suppression*

■ *Instagram, LinkedIn, etc. : demande de suppression*

**■ Cartes de membre et clubs**

■ *Annuler les abonnements (gym, bibliothèque, etc.)*

## ■ LOGEMENT ET BIENS

### ■ Si locataire

■ *Aviser le propriétaire par écrit*

■ *Délai légal de résiliation : 2 mois*

→ *Code civil du Québec, art. 1938*

### ■ Si propriétaire

■ *Consulter un notaire pour le transfert de titre*

■ *Continuer à payer les taxes, assurances et hypothèque*

### ■ Véhicule(s)

■ *Transfert ou vente via notaire ou SAAQ*

■ *Mettre à jour l'assurance*

### ■ Effets personnels

■ *Inventorier avant de disposer (important pour la succession)*

■ *Contacteur un liquidateur si nécessaire*

## ■■ SUCCESSION ET LÉGAL

### ■ Identifier et aviser le liquidateur testamentaire

- Rechercher le testament (Registre des testaments du Barreau ou Chambre des notaires)

→ Une recherche testamentaire coûte environ 65 \$

### ■ Ouvrir la succession

- Inventaire des actifs et passifs

- Publication d'un avis de clôture d'inventaire

→ Obligatoire pour se prévaloir de la liquidation

### ■ Consulter un notaire

- Fortement recommandé pour toute succession

- Obligatoire si propriété immobilière ou situation complexe

### ■ Déclarations fiscales finales

- Déclaration provinciale (Revenu Québec)

- Déclaration fédérale (ARC)

- Possibilité d'une déclaration de fiducie testamentaire

→ Délai : 6 mois après le décès ou le 30 avril de l'année suivante

Notes personnelles / Contacts :